

RCS : GAP Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00561 Numéro SIREN : 879 996 304 Nom ou dénomination : A.L.T. CASSIOPEE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002221

ANNEXE

Exercice du 19/12/2019 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 270 744.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 192 455.11 Euros et dégageant un déficit de 17 886.57- Euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, couvrant la période du 19/12/2019 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

ANNEXE

Exercice du 19/12/2019 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	200.0000	100			100

ANNEXE

Exercice du 19/12/2019 au 31/12/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS DE COMMERCE	152 800			152 800
Total	152 800			152 800

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 31
Dettes fiscales et sociales	5 352
Total	5 683

ANNEXE

Exercice du 19/12/2019 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	4
Total	6

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGES NOURRITURES	1 635
AIDE FRANCE BOISSONS	9 600
MESURE EXONERATION URSSAF COVID 19	2 787
Total	14 022

Le 09/06/2021
TRONC ALAIN PRESIDENT

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 392 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ALT CASSIOPEE**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **86 AVENUE JEAN JAURES**

05000 GAP

Numéro SIRET * **8 7 9 9 9 6 3 0 4 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois * **13**Durée de l'exercice précédent * **12**

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
			3 1 1 2 2 0 2 0		1 8 1 2 2 0 1 9		
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	152 800	012	152 800	
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028	49 289	030	6 949	42 340
	Immobilitisations financières * (1)		040	10 929	042		10 929
	Total I (5)		044	213 018	048	6 949	206 069
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 056	052		3 056
		Marchandises *	060	1 964	062		1 964
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	10 291	074		10 291
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	49 366	086		49 366
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	64 676	098		64 676
	Total général (I+II)		110	277 694	112	6 949	270 745
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		20 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		(17 887)		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142		2 113			
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		173 016		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		4 668		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	74 626	172	90 948	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		268 631		
	Total général (I + II + III)		180		270 745		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	110 173	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	213 018	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ALT CASSIOPEE**

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
18 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	61 280	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214	131 175	
		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	13 000	
	Autres produits		230	14 026	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	219 481	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	20 949	
	Variation de stock (marchandises) *		236	(1 964)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	49 747	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(3 056)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	83 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	678	244	7 177
	Rémunérations du personnel *		250	64 066	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	9 239	
	Dotations aux amortissements *		254	6 949	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1
		260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	236 111
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(16 630)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	
	Charges financières		(V)	294	1 257
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		(VI)	300
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(17 887)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Deductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			
Divers (dont ZFA NG (44. septies))		345		350	13 000
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987			
Jeune entreprise innovante (44. septies A)		989			
Deductions	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	30 887
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	30 887

GUARINOS

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2020

[illegible]

Détail des déductions diverses		
AIDE FONDS SOLIDARITE COVID 19		13 000
Total des déductions diverses	350	13 000

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALT CASSIOPEE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	152 800	404		406	152 800	152 800
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	29 088	444		446	29 088	29 088
	Installations générales, agencements divers	450		452	20 201	454		456	20 201	20 201
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	10 929	484		486	10 929	10 929
TOTAL		490		492	213 018	494		496	213 018	213 018
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	5 429	534		536	5 429	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 520	544		546	1 520	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572	6 949	574		576	6 949	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SAS ALT CASSIOPEE

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	30 887
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	30 887

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 107
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 536
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ALT CASSIOPEE
SAS Au Capital de 20
000 €
Siège Social : 86 AVENUE JEAN JAURES
05000 GAP

879 996 304 RCS GAP

**PROCES VERBAL DES DELIBARATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

EN DATE DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un
Et le neuf juin à dix neuf heures,
Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire
annuelle, sur convocation de la présidence qui leur a été adressée individuellement.

Sont présents ou représentés :

M. TRONC A. pour	80 actions,
Mlle TRONC L. pour	19 actions,
Mme TZUTZUIANO pour	1 actions.

Sur un total de 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par M. TRONC, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les lettres de convocation (originaux remis en mains propres),
- Le rapport de gestion de la présidence sur l'exercice écoulé,
- Le bilan, les comptes de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice, et quitus à la présidence de sa gestion,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la présidence de la Société,

- Approbation des comptes courants d'associés,
- Convention de l'article 223-19 du code du commerce.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

□ PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

□ DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 17 887 € de la manière suivante :

- 17 887 € en report à nouveau,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

□ TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le salaire net imposable du Président pour l'année civile 2020 qui s'élève à NEANT.

Pour l'exercice en cours, l'assemblée générale décide que la présidence pourra percevoir une rémunération équivalente ; les charges sociales afférentes à ces rémunérations étant prises en charge par la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

□ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, le solde des comptes courants des associés au 31 décembre 2020 qui sont respectivement de :

- M. TRONC pour	74 625.73 euros
- Mme TRONC pour	NEANT
- Mme TZUTZUIANO	NEANT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

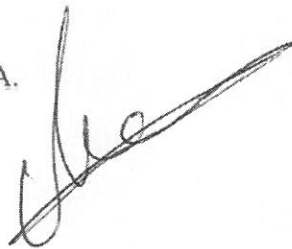
Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 223-19 du code du commerce n'est venue à la connaissance de la présidence, sauf celle déjà signalée et approuvée par vos précédentes assemblées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés.

M. TRONC A.
Président



Mme TRONC L.
Associée



Mme TZUTZUIANO
Associée

